

PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960

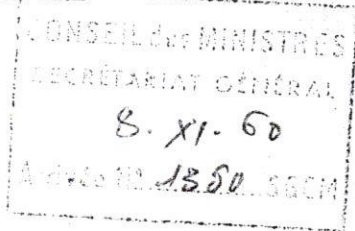
PG/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

N° 313 /PCM/CAB/MI.

DECRET DU PREMIER MINISTRE



LE PREMIER MINISTRE,

SOMMAIRE: NOMINATION

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey ;
VU la loi n°59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS.

CHRONO	I
JORD.	I
FP.	I
PRESIDENCE	15
MI	5
SP.ATHIEME	I
TRESOR	I
	I
	I
NETO/RADIO	I
PRESSE	I
/SOLDE	5
	3
	3
CHIVES	2

II E C R E T E

ARTICLE 1er. M. SEDOLO Michel, Secrétaire d'Administration de 1ère Echelon, actuellement en service à la Trésorerie du Dahomey est nommé Sous-Préfet D'ATHIEME

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera/..

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

H. MAGA.